

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) 2020/878 de la commission du 18 juin 2020

Date de rédaction: 27/03/23
Date de Révision:
Version No. 1



1 RUBRIQUE 1 – IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1	Identificateur de produit	
	A. Nom commercial	STREPTOLOGIC
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	
	Utilisation conseillées	StreptoLogic est une substance auxiliaire du sol et de la plante conforme au règlement européen 2008/113/CE sur l'agriculture biologique, à base de spores du champignon naturel <i>Bacillus megaterium</i> . Elle améliore la santé, la résistance des plantes et renforce le développement des racines.
	Utilisations déconseillées	Toute utilisation non spécifiée dans cette section ou dans la section 7.3
	Système de descripteur des utilisations (REACH)	Classification non requise (IK)
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	
	Raison sociale	Terra Aquatica
	Adresse	4 Boulevard du Biopole, 32500 Fleurance
	N° de téléphone	+33 (0)5 62 06 08 30
	Adresse E-mail	info@terraaquatica.com
1.4	Numéro d'appel d'urgence	
	Services médicaux / secours	15
	Pompiers et secours	18
	Police	17
	Ligne d'appel d'urgence de l' UE	112
	Centre d'information toxicologique ORFILA (INRS)	01 45 41 59 59
	Centre d'information toxicologique Sud Ouest	05 61 77 74 47

2 RUBRIQUE 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1	Classification du mélange	
	Reg. 1272/2008/CLP	IK. (Classification non requise) - Conformément au Règlement n° 1272/2008 (CLP), le produit n'est pas jugé dangereux.
	Informations additionnelles	
	Dangers pour l'homme	Aucun
	Risques environnementaux	Aucun
	Dangers physico-chimiques	Aucun
	Autres dangers	Aucun
2.2	Éléments d'étiquetage	
	Conformément au Reg. 1272/2008/CLP et ses adaptations	
	Pictogramme de danger	Aucun
	Mot de danger	Aucun
	Substances dangereuses à indiquer sur l'étiquette	Aucune
	Mention de danger	Aucune
	Mention d'avertissement (phrases P)	P102 Tenir hors de portée des enfants

	Informations supplémentaires sur les dangers (UE)	Contient des micro-organismes. Les micro-organismes peuvent provoquer des réactions de sensibilisation. Le produit ne doit pas être utilisé par des personnes fortement immunodéprimées ou sous traitement immunosuppresseur.
2.3	Autres dangers	Aucun
3	RUBRIQUE 3 – COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS	
3.1	Substances	Non applicable
3.2	Mélanges	StreptoLogic
	Description	StreptoLogic est un produit à base de spores du champignon naturel <i>Bacillus megaterium</i> , il améliore la santé, la résistance des plantes et renforce le développement des racines.
	Données supplémentaires pour l'identification des substances dangereuses	Non applicable
4	RUBRIQUE 4 – PREMIERS SECOURS	
		Aucun incident connu de dommages aux personnes qui ont utilisé ce produit. D'une manière générale, en cas de doute ou si les symptômes persistent, demander l'assistance d'un médecin. Ne rien administrer par voie orale à une personne inconsciente.
4.1	Description des mesures de premiers secours	
	En cas de contact avec les yeux	Rincer les yeux avec de l'eau claire pendant une quinzaine de minutes.
	En cas de contact cutané	Rincer à l'eau claire. Si la peau est rouge ou gonflée, ou si une irritation persiste, consultez un médecin.
	En cas d'ingestion /aspiration	Ne rien faire avaler à une personne inconsciente ou ayant des convulsions. Boire de l'eau pour diluer le produit.
	En cas d'inhalation	Dans des conditions normales d'utilisation, l'inhalation est peu probable. En cas d'exposition déplacer la personne à l'air frais et si besoin aider à la respiration. Consulter un médecin si des difficultés respiratoires apparaissent/ persistent.
	Protection de ceux qui prodiguent les soins de premiers secours	En fonction du contexte des premiers soins, porter un équipement de protection adéquat y compris un masque ou un appareil respiratoire avec filtre. Toujours porter des gants de protection et un masque de réanimation en cas de respiration artificielle. Se laver soigneusement les mains après avoir prodigué les premiers soins. Si vos vêtements sont contaminés par une substance chimique au cours de l'administration des premiers soins, changer ces vêtements.
	Autres données	Pour d'autres détails de l'administration des premiers soins, comprenant sans s'y limiter des effets plus graves pour la santé, le médecin peut consulter le centre d'informations toxicologiques, permanence téléphonique : voir section 1.4
4.2	Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Pas de symptômes connus
4.3	Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Pas de données disponibles
5	RUBRIQUE 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE	
5.1	Moyens d'extinction	Le produit n'est pas inflammable ou combustible. Risque d'incendie faible du fait des caractéristiques d'inflammabilité du produit dans des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation.

	Moyens d'extinction appropriés pour un feu aux alentours Moyens d'extinction inappropriés	Utiliser un produit chimique sec, du dioxyde de carbone, de l'eau pulvérisée (Brume) ou de la mousse. En cas d'incendie, ne pas utiliser : Jet d'eau Compte tenu de ses caractéristiques d'inflammabilité, le produit ne présente pas de risque d'incendie ou d'explosion soumis à des conditions normales de stockage, manipulation et utilisation.
5.2	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Un incendie dans l'espace environnant produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de composition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les poussières, vapeurs ou fumées relâchées par la combustion de produits.
5.3	Conseils aux pompiers	Isoler rapidement le lieu en évacuant toutes les personnes de la zone proche de l'incident en cas d'incendie. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Eloigner les conteneurs du feu si cela peut être fait sans risque. Utiliser de l'eau ou de l'eau pulvérisée pour maintenir au frais les récipients exposés à l'incendie. Faire attention aux coulées d'eau résultant de la lutte contre l'incendie. Ne pas évacuer le produit d'extinction du feu dans les canalisations ou les égouts.
	Actions protectives à mettre en place lors de la lutte contre l'incendie	Le produit n'est pas combustible. En cas d'incendie dans l'espace environnant, on peut utiliser des moyens d'extinction et des équipements de protection appropriés pour les autres matériaux présents (vêtements de protection intégrale ainsi qu'un équipement respiratoire personnel), conformes à la norme EN469 pour un niveau de protection de base pour les incidents chimiques. Disposer d'un minimum d'installations d'urgence ou d'éléments d'intervention (couvertures ignifuges, trousse à pharmacie...) selon la Directive 89/654/EC.
	Equipements de protection appropriée	Non applicable
5.4	Autres informations	Non applicable
6	RUBRIQUE 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE	
6.1	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence	
6.1.1	Pour les non-secouristes	Assurer une bonne ventilation. Porter des gants et des lunettes de protection pour éviter les taches ou risque de projection.
6.1.2	Pour les secouristes	Les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelles appropriés à la nature du danger. (Voir section 8)
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement	Le produit est biodégradable. Aucune mesure spéciale requise.
6.3	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	
6.3.1	Méthode de confinement	Couverture des égouts Rassembler par moyens mécanique le produit déversé et éliminer les restes par jets d'eau. Prévoir une ventilation suffisante de l'endroit où a lieu le renversement de matière. L'élimination de la matière contaminée doit être effectuée conformément aux dispositions du point 13.
6.3.2	Procédure de nettoyage	Rassembler les restes dans un contenant identifié : voir point 13 pour l'élimination.
6.4	Référence à d'autres rubriques	Équipement de protection individuelle : voir la section 8 Considérations relatives au retrait : voir la section 13.

7 RUBRIQUE 7 – MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	<p>Eviter la formation de particules en suspension et la dispersion du produit dans l'air.</p> <p>Adopter une ventilation adéquate dans les endroits où les particules en suspension se développent.</p> <p>Tenir à l'écart des flammes et des étincelles. Ne pas fumer.</p> <p>Tenir à l'écart des sources de chaleur et des autres sources d'incendie.</p> <p>Ne pas manger, boire ou fumer dans les zones de travail.</p> <p>Se laver les mains après chaque utilisation.</p>
7.2	Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités	<p>Assurer une ventilation ou extraction locale adéquate.</p> <p>Conserver dans un endroit frais et sec. Garder le récipient hermétiquement fermé.</p> <p>Idéalement la température de stockage doit être comprise entre 5 et 25 °C.</p> <p>Fermer les récipients avant et après chaque usage afin d'éviter les sources d'humidité ou de chaleur.</p> <p>Eviter tout contact avec des agents oxydants forts.</p>
7.3	Utilisations finales particulières	<p>Pas d'utilisations finales particulières.</p> <p>Bonnes pratiques : conserver dans les récipients fermés et labélisés. Fermer les contenants avant et après chaque usage afin d'éviter les sources d'humidité ou de chaleur. Entreposer dans des zones dont la chaussée est imperméable.</p>

8 RUBRIQUE 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1	Paramètres de contrôle	<p>Non applicables</p> <p>Respecter de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.</p>
8.2	Contrôles de l'exposition	
8.2.1	Contrôle technique approprié	Aucun contrôle particulier
8.2.2	Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle (EPI)	<p>Utiliser des protections individuelles mises sur le marché en respect des dispositions du règlement (UE) 2016/425 du parlement européen et du conseil du 9 mars 2016.</p> <p>Les équipements de protection individuelle doivent être adaptés au risque, maintenus propres et correctement entretenus en respect des dispositions du code du travail.</p>
a)	Protection des yeux et du visage	<p>Il est recommandé de porter des lunettes de protection conformes à la norme NF EN166 avant toute manipulation de produits afin d'éviter les risques de projection.</p> <p>Mains : Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec le produit, afin d'éviter les tâches.</p>
b)	Protection de la peau	<p>Utiliser des gants de protection appropriés résistants aux agents chimiques conformes à la norme NF EN374.</p>
c)	Protection respiratoire	<p>Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Appareil de protection respiratoire non nécessaire.</p>
	Protection du corps	<p>Après contact avec le produit, toutes les parties du corps qui ont été souillées doivent être lavées.</p>
8.3	Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	<p>Non nécessaires. Produit biodégradable.</p>

9 RUBRIQUE 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
a)	Etat physique	Solide, poudre

b)	Couleur	Blanc verdâtre
c)	Odeur	Aucune odeur
d)	Point de fusion/point de congélation	Sans objet
e)	Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Sans objet
f)	Inflammabilité	Sans objet
	Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité 'LSI	
g)	LII) ou limites supérieures/ inférieures d'explosivité (LSE, LIE)	Sans objet
h)	Point d'éclair	Sans objet
i)	Température d'auto-inflammation	Sans objet
j)	Température de décomposition	Sans objet
k)	pH	Sans objet
l)	Viscosité cinématique	Sans objet
m)	Solubilité	Entièrement soluble
n)	Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Sans objet
o)	Pression de vapeur	Sans objet
p)	Densité et/ou densité relative	0.45~0.5
q)	Densité de vapeur relative	Non déterminé
r)	Caractéristiques des particules	Non déterminé

9.2 Autres informations

9.2.1	Informations relatives aux classes de danger physique	Aucune
-------	---	--------

10 RUBRIQUE 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1	Réactivité	Non déterminé StreptoLogic est stable à la température ambiante dans les emballages fermés et dans des conditions normales de stockage et de manipulation.
10.2	Stabilité chimique	Idéalement la température de stockage doit être comprise entre 5 et 25 °C.
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Pas de risque de réactions dangereuses dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.
10.4	Conditions à éviter	Éviter : - formation de poussières Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.
10.5	Matières incompatibles	Toute substance agissant sur les matériaux organiques; les fongicides et acides; désinfectants.
10.6	Produits de décomposition dangereux	Aucun connu

11 RUBRIQUE 11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

a)	Toxicité aiguë	Pas de données disponibles.
b)	Corosion cutanée / irritation cutanée	
c)	Lésions oculaires graves/ irritation oculaire	
d)	Sensibilisation respiratoire ou cutanée	
e)	Mutagénicité sur les cellules germinales	
f)	Cancérogénicité	
g)	Toxicité pour la reproduction	
h)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	
i)	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	
j)	Danger par aspiration	

11.1.5 Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion

Voie d'exposition peu probable dans des conditions normales d'utilisation. Aucun effet important ou danger critique connu.

	Inhalation	Voie d'exposition peu probable dans des conditions normales d'utilisation. Aucun effet important ou danger critique connu.
	Exposition de la peau Exposition des yeux	Aucun danger connu – laver avec de l'eau. Irritation légère possible – laver avec de l'eau.
11.1.6	Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Pas de symptômes connus
11.1.7	Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée	Pas d'effets connus sur la santé
11.1.8	Effets interactifs	Données non connues
11.1.9	Absence de données spécifiques	Pas de données disponibles
11.1.10	Mélanges	Pas de données disponibles
11.1.11	Informations sur les mélanges et informations sur les substances	Mélange ne contenant pas de substances soumises à enregistrement. Pas d'effets nocifs ou symptômes connus résultant de l'exposition au mélange ou aux substances qui le composent.
11.2	Informations sur les autres dangers	
11.2.1	Propriétés perturbant le système endocrinien	Pas de données disponibles
12	RUBRIQUE 12 – INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES	
12.1	Toxicité	Aucune donnée disponible à ce jour à notre connaissance
12.2	Persistance et dégradabilité	Aucune donnée disponible à ce jour à notre connaissance
12.3	Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible à ce jour à notre connaissance
12.4	Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible à ce jour à notre connaissance
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB	Aucune donnée disponible à ce jour à notre connaissance
12.6	Propriétés perturbant le système endocrinien	Aucune donnée disponible à ce jour à notre connaissance
12.7	Autres effets nefastes	Aucune donnée disponible à ce jour à notre connaissance
13	RUBRIQUE 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION	
13.1	Méthodes de traitement des déchets	Ne pas déverser dans mes égouts ni dans les cours d'eau. Déchet : La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune et la flore. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Élimination du produit/ de l'emballage : Il est interdit de le déverser dans les égouts ou cours d'eau. Les résidus et containers vides doivent être manipulés et éliminés en accord avec la législation locale/ Nationale correspondante en vigueur. Suivre les dispositions de la directive 2008/98/CE relative à la gestion des déchets. Récupérer le produit autant que possible. Suivre la législation locale. Non déterminé
14	RUBRIQUE 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT	
14.1	Numéro ONU ou numéro d'identification	Transport non- dangereux

14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	Transport non- dangereux
14.3	Classe(s) de danger pour le transport ADR IMDG OACI/IATA	Transport non- dangereux
14.4	Groupe d'emballage	Transport non- dangereux
14.5	Dangers pour l'environnement	Transport non- dangereux
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Transport non- dangereux
14.7	Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Transport non- dangereux
15	RUBRIQUE 15 – INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION	
15.1	Reglementations/ législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	Le produit ne contient pas de substances pouvant être classées comme cancérigènes. 1 ou 2 selon Reg.1272/2008/CE et les mises à jour suivantes. Non applicable Aucun à notre connaissance Evaluation non effectuée
	Reg. 1272/2008/CE	
	Reg. 830/2015/CE (REACH) Risques particuliers	
15.2	Evaluation de la sécurité chimique	
16	RUBRIQUE 16 – AUTRES INFORMATIONS	
16.1	Abreviations et acronymes	ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par route NUMÉRO CAS: Chemical Abstract Service numéro CE50: Concentration qui donne effet à 50% de la population soumise à l'essai. NUMÉRO CE: Numéro d'identification dans ESIS (Archives européennes des substances existantes) CLP: Règlement CE 1272/2008 DNEL: Niveau calculé sans effet IATA DGR: Règlement sur le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien IMDG: Code maritime international pour le transport de marchandises dangereuses OMI: Organisation maritime internationale CL50: Concentration létale 50 % DL50: Dose létale 50 %. LEP: Niveau d'exposition professionnelle PBT: Persistant, bioaccumulant et toxique selon REACH PEC: Concentration prévisible dans l'environnement PEL: Niveau d'exposition prévisible PNEC: Concentration prévisible sans effets REACH: Règlement CE 1907/2006 vPvB: Très persistant et bioaccumulable selon la norme REACH
16.2	Références bibliographiques	Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH) Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP) Règlement (CE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)

Règlement (CE) 453/2010 du Parlement européen Règlement
(CE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)

INRS - Fiche Toxicologique
Patty - Hygiène industrielle et toxicologie
Site web de l'Agence ECHA

16.3 Changements comparés à la version précédente

Date nouvelle version	27/03/2023
Date version précédente	
Version	1
Elements modifiés	

16.4 Note

Cette fiche de sécurité est conforme aux exigences établies par le Règlement (UE) 2020/878 de la commission du 18 juin 2020. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer tous les documents qui régissent son activité. L'utilisateur prendra sous sa responsabilité les précautions liées à l'utilisation spécifique du produit. Toutes les exigences réglementaires mentionnées visent simplement à aider le destinataire à assumer ses responsabilités. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. La présente fiche de données de sécurité a été établie par la société Terra Aquatica sur la base de ses connaissances actuelles (fiche de données de sécurité des matières actives établies par le fabricant et autres données bibliographiques). Les informations contenues sont basées sur nos connaissances relatives au produit, à la date indiquée. Elles sont données de bonne foi. L'attention de l'utilisateur est attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il a été créé.

Les informations décrivent les aspects de sécurité du produit. Elles n'ont pas pour objet de garantir des propriétés spécifiques.

Le destinataire doit s'assurer qu'il n'est pas responsable de quoi que ce soit d'autre d'après d'autres textes que ceux mentionnés. Il est de la responsabilité des utilisateurs d'observer les réglementations en vigueur.